



[Canada.ca](#) > [Santé](#) > [Maladies et affections](#) > [Maladie à coronavirus \(COVID-19\)](#)

> [Documents d'orientation](#)

Lignes directrices relatives à la prise de décisions fondées sur les risques pour les lieux de travail et les entreprises pendant la pandémie de COVID-19

Objectif : Définir un cadre décisionnel axé sur le risque pour éclairer le choix des actions de santé publique à poser dans les lieux de travail et les entreprises pendant la pandémie de COVID-19.

Publics cibles : Les employeurs et les propriétaires d'entreprises pourront recourir à ce document pour évaluer les risques dans leurs lieux de travail ou leur entreprise, mettre en place des stratégies d'atténuation des risques, et pour consulter les autorités de santé publique (ASP) compétentes dans leur région sur la possibilité de fermer leurs lieux de travail. Ce document pourra aussi aider les ASP à prendre des décisions concernant les lieux de travail et les entreprises sur leurs territoires.

Les lieux de travail et les entreprises peuvent contribuer à la transmission d'agents pathogènes respiratoires comme le virus qui cause la COVID-19. C'est pourquoi il est important de mettre en place des mesures de santé publique adaptées à ces lieux professionnels pour prévenir et réduire la propagation de la COVID-19 entre les employés, les entrepreneurs et les clients.

Les lieux de travail et les entreprises peuvent mettre en place des mesures clés pour ralentir la propagation du virus. Les lieux de travail et les entreprises sont hétérogènes; par conséquent, l'Agence de la santé publique du Canada recommande de mener une évaluation des risques pour décider des mesures de santé publique à mettre en place dans un lieu de travail ou une entreprise en particulier pendant la pandémie de COVID-19. Cette évaluation doit prendre en compte l'épidémiologie de la maladie, les caractéristiques du lieu de travail ou de l'entreprise et de ses employés ou clients, et le poids ou l'importance des risques présents dans ces milieux. Les mesures qui peuvent être mises en place dans un lieu de travail ou une entreprise pour prévenir la propagation de la COVID-19 peuvent être aussi minimales que la diffusion générale de messages de santé publique ou aller jusqu'à la

communication plus soutenue et ciblée avec les employés, les entrepreneurs et les clients, ou être plus strictes comme le serait la mise en place de stratégies d'atténuation des risques ou même la fermeture d'un lieu de travail.

Épidémiologie de la COVID-19

Les données épidémiologiques indiquant que le coronavirus se transmet facilement par gouttelettes respiratoires et par le contact, le virus pourrait se propager en milieu de travail et professionnel directement par la proximité interpersonnelle ou indirectement par le contact avec des surfaces ou des objets contaminés (fomites). Ces modes de transmission représenteraient donc un risque accru pour les employés et les clients qui partagent des postes de travail, des ordinateurs ou d'autres appareils.

Il est possible qu'une personne atteinte transmette le virus peu de temps après l'avoir contracté et même avant de présenter des symptômes distinctifs ou marqués.

Les données épidémiologiques indiquent aussi que dans la plupart des cas (~80 %), la COVID-19 se manifeste comme une maladie bénigne : seule une faible proportion des personnes atteintes développera une pneumonie grave, qui est parfois mortelle. Les personnes les plus vulnérables aux complications et à l'aggravation de la COVID-19 sont les personnes âgées et les personnes immunodéprimées ou atteintes de maladies chroniques.

On estime que la période d'incubation du virus dure en moyenne 5 ou 6 jours, mais qu'elle peut durer entre 1 et 14 jours. Une personne exposée au virus dans sa collectivité ou pendant un voyage à l'étranger peut tomber malade et propager la maladie dans son milieu de travail ou professionnel.

Cadre d'évaluation des risques

L'outil d'évaluation des risques en milieu de travail et en entreprise au Canada se fonde sur les préconisations de l'Organisation mondiale de la Santé ¹ ² et des Centers for Disease Control and Prevention (CDC) des États-Unis ³, ainsi que sur des hypothèses en santé publique elles-mêmes fondées sur des données scientifiques et des avis d'experts. Cet outil pourrait être modifié au fur et à mesure qu'évolueront les connaissances sur la transmissibilité et l'épidémiologie de la maladie. De plus amples renseignements sur la COVID-19 et d'autres mesures communautaires de santé publique se trouvent sur les sites [Canada.ca](https://www.canada.ca) et de l'[OMS](https://www.who.int).

Atténuation des risques (y compris l'utilisation d'équipement de protection individuelle)

Il est possible d'atténuer le risque d'infection par le virus à l'origine de la COVID-19 en combinant plusieurs stratégies. La première consiste à éviter les situations et les personnes à risque, en faisant en sorte que les personnes restent chez elles lorsqu'elles sont malades et en maintenant une distance de 2 mètres avec les autres. Lorsqu'il n'est pas possible d'éviter les contacts avec les autres, l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire sont très importantes pour réduire la propagation. L'équipement de protection individuelle (EPI), comme les masques et les gants, peut être utilisé dans certaines situations pour protéger les personnes contre les maladies infectieuses. Le recours à l'EPI se fait sur recommandation du bureau de santé et de sécurité au travail d'une organisation et se fonde sur une évaluation des risques qui tient compte à la fois du risque associé à une tâche ou à une activité précise et des caractéristiques de la source de l'infection (p. ex. une personne malade ou un environnement contaminé). **L'utilisation de masque (p. ex. les masques N95) n'est pas recommandée**, sauf dans les établissements de soins de santé où des procédures particulières à haut risque sont effectuées ou dans d'autres secteurs d'activité où les masques sont utilisés de manière habituelle. Les employés qui sont exposés à des personnes présentant des symptômes respiratoires, comme de la toux et des éternuements, peuvent utiliser une protection faciale et oculaire **si la nature de leur travail le justifie**. Les gants ne sont recommandés que lorsque les travailleurs seront en contact direct avec une personne malade, ou avec un objet ou un environnement contaminé. L'EPI doit être utilisé correctement pour éviter la contamination lorsqu'il est enfilé et retiré; le lavage des mains reste essentiel, même en cas d'utilisation d'un EPI. Une formation sur l'utilisation de l'EPI doit être fournie.

Une hygiène des mains fréquente et rigoureuse (se laver les mains pendant 20 secondes avec de l'eau et du savon ou utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool), ainsi que le fait de ne pas se toucher le visage, sont les meilleurs moyens de prévenir l'infection. Les personnes malades doivent rester à la maison et doivent toujours respecter l'étiquette respiratoire, en toussant dans le creux du bras ou dans un papier-mouchoir.

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients

Caractéristiques	Évaluation des risques	Justification liée à la santé publique	Importance	Stratégies d'atténuation

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients

Profil démographique des effectifs et de la clientèle	Les employeurs et les propriétaires d'entreprise savent-ils si certains de leurs employés et clients appartiennent à des groupes démographiques plus vulnérables à la maladie grave, comme les personnes âgées ou atteintes de troubles médicaux sous-jacents?	Les personnes âgées ou atteintes de troubles immunitaires et de maladies chroniques semblent être plus vulnérables à l'aggravation de la maladie. Il importe donc de les isoler des personnes qui pourraient être atteintes de la COVID-19. Or, un employeur ne sait pas nécessairement si ses employés ou clients en sont atteints, et ne peuvent pas faire de suppositions sur la santé des employés.	Importance élevée	<ul style="list-style-type: none"> • Miser sur la communication sur les risques avec les employés et les clients; • Favoriser l'adoption des « gestes barrières » : lavage fréquent des mains, distanciation sociale, hygiène respiratoire et la prise de congé en présence de symptômes; • Permettre aux personnes vulnérables de réduire les contacts sociaux au travail, p. ex. grâce au télétravail, si possible.
---	--	---	-------------------	--

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients

	<p>La clientèle compte-elle des personnes susceptibles de propager la maladie (p. ex. les jeunes enfants)</p>	<p>Les jeunes enfants peuvent présenter un risque accru de transmission de la maladie puisqu'ils se lavent moins souvent les mains, respectent moins les règles d'hygiène respiratoire, et ont des contacts interpersonnels propices à la transmission. La prévention de la transmission par ces populations protège indirectement l'ensemble de la population et pourrait alléger la pression sur le réseau de santé.</p>	<p>Importance moyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier la prestation des services (p. ex. réduire le nombre de clients ayant recours simultanément à ces services, fournir des services à l'extérieur) et promouvoir l'adoption de mesures individuelles, comme le lavage fréquent des mains, la distanciation sociale et l'étiquette respiratoire. • Augmenter la fréquence du nettoyage en particulier lors de la prestation de services très personnalisés.
	<p>Vos employés courent-ils un plus grand risque d'être infectés en raison d'un récent voyage à l'étranger ou de leur participation à un événement à risque reconnu</p>	<p>Les voyageurs de retour de l'étranger et les personnes qui ont possiblement été en contact avec un cas (p. ex. lors d'une conférence ou dans leur foyer) sont priés de s'auto-isoler</p>	<p>Importance élevée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir l'absentéisme ou d'autres modalités de travail (p. ex. le télétravail). • Pour les voyageurs de retour, qui sont asymptomatiques et considérés comme des

	<p>Population à risque : Employés, entrepreneurs, clients (p. ex. lors d'une conférence où la présence de cas était connue)?</p>	<p>volontairement chez eux pendant 14 jours.</p> <p>S'il s'agit de fournisseurs de services essentiels (fournisseurs de soins de santé, travailleurs des infrastructures essentielles), ils pourraient devoir retourner au travail pendant cette période de 14 jours afin de fournir des services de soins de santé ou d'éviter l'interruption de services essentiels.</p>	<p>travailleurs essentiels (c'est-à-dire les fournisseurs de soins de santé et les travailleurs des infrastructures essentielles), il convient d'envisager une autosurveillance plus stricte ainsi que d'autres mesures afin de réduire l'exposition et la transmission à d'autres personnes. En consultation avec l'ASP, les employeurs devraient procéder à une évaluation des risques en tenant compte de l'épidémiologie locale, de l'objectif d'intervention, des ressources en infrastructures essentielles et des effets positifs et négatifs possibles des recommandations.</p>
--	---	--	---

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients

Considérations démographiques et épidémiologiques à l'échelle locale	La COVID-19 est-elle en croissance dans la collectivité locale?	Le risque d'exposition auquel sont exposés les employés et les clients pourrait augmenter avec le rythme de transmission à l'échelle locale.	Importance élevée	<ul style="list-style-type: none"> • Consulter les ASP compétentes sur la possibilité de fermer un lieu de travail ou une entreprise.
	La population locale présente-t-elle un risque élevé d'être gravement atteinte par la maladie si la COVID-19 se propage?	Les entreprises qui ont des contacts avec des collectivités composées d'un nombre élevé de personnes âgées, atteintes de maladies chroniques ou dont l'accès aux soins de santé est limité pourraient ralentir leurs activités pour réduire l'exposition au virus pour les membres de la collectivité.	Importance moyenne	

Environnement et milieu de travail

Type de service	Quels sont les services offerts dans le lieu de travail ou l'entreprise? S'agit-il de services à la clientèle, alimentaires,	Pour les employés et les clients, le risque d'être exposé à l'infection ou de la contracter augmente avec la proximité des contacts avec les	Importance élevée	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les politiques et les procédures appliquées dans le milieu de travail pour réduire les contacts sociaux, p. ex. en autorisant le
-----------------	--	--	-------------------	--

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients			
	<p>manufacturiers, hôteliers ou de transport?</p>	<p>autres employés et clients, ou avec le nombre de personnes avec qui ils entrent en contact (p. ex. dans le secteur des services à la personne).</p> <p>La durée de l'exposition constitue un autre facteur de risque de transmission : le risque augmente avec la durée de l'exposition.</p> <p>Puisque le virus qui cause la COVID-19 peut survivre sur des surfaces et des objets pendant des heures, voire des jours, le travail et les services transactionnels peuvent poser un risque d'exposition plus élevé vu l'échange d'argent ou d'objets.</p>	<p>télétravail, les horaires flexibles, l'étalement des horaires, l'utilisation du courriel et la virtualisation des réunions;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éliminer les transactions en argent liquide ou encourager le lavage des mains après l'échange d'argent ou d'objets. • Insister sur les pratiques de manipulation des aliments en toute sécurité.

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients

Les employés et les clients participeront-ils à des activités propices à la transmission?

Parmi les activités propices à la propagation, on compte, entre autres, les rassemblements pour chanter ou acclamer, toutes les formes de proximité physique (à moins de 2 mètres) et la manipulation d'objets courants (p. ex. rampes d'escalier, ustensiles).

Importance élevée

- Insister sur la distanciation sociale (p. ex. éviter de se saluer en se touchant comme avec une poignée de main, maintenir une distance d'au moins 2 mètres avec les autres, si possible).
- Éviter le partage d'équipement et de fournitures de bureau (p. ex. tablettes et autres appareils électroniques).
- Éviter les repas-partage, les buffets où des ustensiles de service, des assiettes, des plateaux et d'autres objets peuvent être manipulés par de nombreuses personnes.
- Les employés doivent se laver les mains après chaque interaction avec un client.

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients

Des services essentiels sont-ils fournis dans le lieu de travail ou l'entreprise?

Les travailleurs des services essentiels sont jugés indispensables pour préserver la vie, la santé et le fonctionnement de base de la société. Ceux-ci comprennent, entre autres, les premiers intervenants, les travailleurs de la santé, les travailleurs des infrastructures essentielles, les travailleurs des secteurs de l'hydroélectricité et du gaz naturel, et les travailleurs qui sont essentiels pour approvisionner la société en biens essentiels comme les aliments et les médicaments.

Importance élevée

- Tenir compte de l'incidence de la modification, de la réduction ou de l'arrêt des services sur la société.
- Si nécessaire, examiner et adapter les plans de continuité des activités pour rendre compte de la priorité de maintenir les fonctions névralgiques si l'absentéisme devait augmenter.

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients

Installations et localisation	Dans quel milieu se trouve le lieu de travail ou l'entreprise? S'agit-il d'une collectivité, d'un vaste espace public ou d'un bureau?	Un lieu de travail ou une entreprise qui se trouve dans un lieu public très fréquenté présente un plus grand risque d'exposition ou d'infection au virus qui cause la COVID-19 en raison du nombre de personnes qui y circulent, et qui fait augmenter le risque que l'une d'elles y introduise le virus.	Importance élevée	<ul style="list-style-type: none"> • Si le lieu de travail ou l'entreprise se trouve dans un lieu public ou un centre urbain, modifier les heures de prestation de services ou suspendre toutes les activités pour ralentir la propagation. • Encourager les employés et clients à éviter les transports publics pendant les heures de pointe et à privilégier le transport individuel pour favoriser la distanciation sociale.
	Le travail est-il généralement exécuté à l'intérieur, à l'extérieur ou les deux?	Le travail ou les services exécutés à l'extérieur, où l'air circule mieux, présentent un risque moins élevé d'exposition au virus que les activités menées à l'intérieur. Ainsi, le risque de transmission est moins élevé sur un chantier de construction que dans un bureau.	Importance moyenne	

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients			
	Quelle est la distance géographique entre le lieu de travail ou l'entreprise et les zones densément peuplées?	Si le lieu de travail ou l'entreprise se trouve dans une zone plus densément peuplée ou métropolitaine, le risque d'exposition ou d'infection pourrait y être plus élevé. La proximité d'un lieu de travail ou d'une entreprise à une zone fortement peuplée pourrait accélérer la propagation de la maladie.	Importance moyenne

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients			
	<p>Quels sont les principaux moyens pour les clients, les employés et les entrepreneurs de se rendre sur le lieu de travail ou à l'entreprise? Prennent-ils les transports en commun ou viennent-ils en voiture personnelle?</p>	<p>Un lieu de travail ou une entreprise principalement accessible par le transport public pourrait être plus propice à la transmission en raison des contacts avec des surfaces ou des objets possiblement contaminés et de la proximité sociale (surtout aux heures de pointe) pendant une longue période.</p>	<p>Importance moyenne</p>
Planification	<p>A-t-on préparé un plan en vue de la pandémie pour le lieu de travail ou l'entreprise?</p>	<p>Les lieux de travail et les entreprises qui se sont dotés de solides plans de préparation à une pandémie ou de continuité des activités sont mieux outillés pour pouvoir s'adapter aux recommandations et aux directives des ASP.</p>	<p>Importance élevée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner et réviser, si nécessaire, les plans de continuité des activités afin de mener en priorité les fonctions névralgiques si devait augmenter l'absentéisme. • Mettre à jour les coordonnées d'urgence des employés et des entrepreneurs.

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients			
	A-t-on préparé pour le lieu de travail ou l'entreprise un solide plan de continuité des activités qui aborde, entre autres, les activités névralgiques, l'ordre de priorité du travail et des services, la planification de la capacité de pointe, la formation croisée des employés?	Les lieux de travail et les entreprises qui se sont dotés de solides plans de préparation à une pandémie ou de continuité des activités sont mieux outillés pour pouvoir s'adapter aux recommandations et aux directives des ASP.	Importance élevée

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients

	<p>Quel sera l'impact des absences du personnel sur les activités?</p>	<p>Il se peut qu'un grand nombre d'employés et de clients tombent malades ou doivent soigner une personne malade (p. ex. un parent âgé ou un enfant) et ne puissent se présenter au travail pendant plusieurs jours ou plusieurs semaines. Les employés sont-ils formés pour exécuter d'autres tâches que leurs tâches habituelles dans le lieu de travail ou l'entreprise?</p> <p>Établir comment se dérouleront les activités si le nombre d'employés en congé de maladie ou à la maison pour soigner une personne malade ou s'occuper des enfants pendant la fermeture des écoles augmentait beaucoup.</p>	<p>Importance élevée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se préparer à mettre en place des politiques souples sur le lieu de travail et les congés pour les employés malades, en isolement volontaire ou qui ont des responsabilités familiales.
	<p>A-t-on préparé</p>	<p>Les lieux de</p>	<p>Importance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un plan

Population à risque : Employés, entrepreneurs, clients	un plan de communication	travail et les entreprises qui se sont dotés d'un plan de communication sur les risques sont mieux outillés pour calmer les craintes et les angoisses des employés et des clients, et pour interrompre la circulation des rumeurs et de la désinformation, ce qui rehausse la productivité malgré l'incertitude.	moyenne	
	<p>sur les risques pour diffuser des renseignements avec les employés, les entrepreneurs et les clients?</p>	<p>Des moyens de communication efficaces sont essentiels pour renforcer les mesures de santé publique en milieu de travail comme le lavage des mains, l'hygiène respiratoire et le confinement volontaire des personnes malades pour réduire la transmission. Une bonne communication</p>		<p>de communication sur les risques pour communiquer efficacement avec les employés, les entrepreneurs et les clients.</p>

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients			
		peut également favoriser le respect des recommandations des ASP.	
	Quel est le nombre d'employés dans le lieu de travail ou l'entreprise?	Plus le nombre d'employés et de clients est élevé, plus le risque que l'un d'entre eux soit atteint de la COVID-19 ou ait été en contact avec une personne infectée augmente. Par ailleurs, plus un lieu est fréquenté, plus est-il propice aux rassemblements, p. ex. dans une salle de réunion ou un cours de sport. En revanche, il est plus facile de gérer les absences lorsque les effectifs sont plus nombreux.	Importance moyenne
			<ul style="list-style-type: none"> • Étaler les heures de travail pour réduire le nombre d'effectifs au même endroit et diminuer les contacts; • Ne maintenir en poste que les employés qui occupent des postes névralgiques pour réduire les rassemblements et la proximité sociale.

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients

Politiques et pratiques	Est-il possible d'assouplir les politiques de travail dans le lieu de travail ou l'entreprise, p. ex. en permettant le télétravail ou les horaires décalés?	Les lieux de travail et les entreprises qui assouplissent les politiques de travail peuvent diminuer la transmission au sein du personnel en réduisant la proximité sociale entre les employés ou les clients.	Importance élevée	<ul style="list-style-type: none"> • Assouplir les politiques de congé de maladie pour inciter les employés à s'isoler volontairement, s'ils sont malades ou s'ils ont voyagé à l'étranger, notamment en les exemptant de l'obligation de présenter un certificat médical pour revenir au travail.
-------------------------	---	--	-------------------	---

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients

Santé mentale	Les employés du lieu de travail ou de l'entreprise ont-ils accès à des services de soutien à la santé mentale?	La COVID-19 peut accroître le stress chez les employés et les clients qui ont vécu des traumatismes ou de graves situations d'urgence. La maladie peut également exacerber des facteurs de stress dans la vie personnelle ou communautaire. Des services de soutien à la santé mentale peuvent diminuer l'absentéisme chez les employés et les rendre plus productifs.	Faible importance	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les plans de réduction du stress en fonction de la situation de l'employé ou du client; • Assurer la prestation de services de soutien en matière de santé mentale.
Infrastructure	Est-il facile de modifier l'infrastructure de travail ou d'entreprise pour y intégrer des mesures de santé publique et de prévention et de contrôle des infections (p. ex. ajout de stations de nettoyage des mains, distance de 2 mètres	Les gouttelettes respiratoires se dispersent généralement dans un rayon de 2 mètres de leur source : c'est pourquoi il est recommandé de se tenir à 2 mètres les uns des autres pour empêcher le virus de se propager.	Importance moyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'accès à des installations de lavage des mains et placer des distributeurs de désinfectant pour les mains à des endroits visibles sur le lieu de travail ou dans l'entreprise, si possible; • Augmenter le nombre de fournitures d'hygiène respiratoire :

Population à risque :	entre les postes de travail)?	employés, entrepreneurs, clients		
		<p>Si l'employeur ou le propriétaire n'est pas en mesure de modifier le lieu de travail ou de rassemblement pour maintenir la distanciation entre les employés/clients (idéalement 2 mètres), le risque de transmission sera accru (par exemple, éloigner les tables dans les restaurants, laisser des sièges vacants entre les gens visionnant un film au cinéma) .</p> <p>Il faut rehausser la fréquence du lavage des mains et donner accès à des produits à base d'alcool (au moins 60 % d'alcool) ou à des éviers munis de savon et de serviettes jetables.</p>		<p>mouchoirs, réceptacles à déchets doublés, et articles liés au lavage des mains;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter à au moins 2 mètres la distance entre les bureaux et les postes de travail, et entre les employés ou les clients, si possible par des moyens matériels en utilisant, p. ex. un cubicule ou une fenêtre en plexiglas; • Rehausser les procédures et les protocoles de nettoyage des lieux en portant une attention particulière aux surfaces et aux objets fréquemment touchés.

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients			
	Des goulots d'étranglement se produisent-ils à des points d'entrée et de sortie restreints forçant le passage en étroite proximité sociale (p. ex. tourniquets, dispositifs de saisie des empreintes digitales, portes et ascenseurs)?	Les regroupements et les files d'attente aux points de passage peuvent augmenter le risque d'exposition aux gouttelettes respiratoires. Les surfaces fréquemment touchées peuvent également être contaminées et augmenter le risque de transmission.	Importance moyenne

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients

Nettoyage des lieux	Dans le lieu de travail ou l'entreprise, applique-t-on des procédures ou des protocoles de nettoyage des lieux? Peuvent-ils être resserrés afin qu'ils correspondent à ce que préconisent les ASP?	Le nettoyage de routine des surfaces et des objets fréquemment touchés contribue à prévenir la transmission de la COVID-19 et à réduire le risque d'infection par auto-inoculation après avoir touché une surface contaminée. Le virus qui cause la COVID-19 peut survivre pendant plusieurs jours à l'extérieur de l'organisme. Le nettoyage, en particulier des surfaces fréquemment touchées, peut tuer le virus, et ainsi réduire le risque d'infection.	Importance élevée	<ul style="list-style-type: none"> • Rehausser les procédures et protocoles de nettoyage des lieux, en portant une attention particulière aux surfaces et aux objets fréquemment touchés (p. ex. téléphones, boutons d'ascenseur, ordinateurs, bureaux, tables et comptoirs de cuisine, toilettes, caisses enregistreuses, sièges, comptoirs de surface, comptoirs de service à la clientèle, bars, tables et menus de restaurant).
---------------------	--	--	-------------------	--

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients			
	<p>Les surfaces fréquemment touchées seront-elles nettoyées et désinfectées fréquemment?</p>	<p>Les surfaces fréquemment touchées peuvent être contaminées et augmenter le risque de transmission. Le virus qui provoque la COVID-19 peut survivre à l'extérieur de l'organisme pendant plusieurs heures à plusieurs jours. Il peut être éliminé par <u>l'application de désinfectants du commerce</u>.</p> <p>La fréquence (nombre de personnes, et non le nombre de contacts avec la même personne) et la durée (contact transitoire et non prolongé) de l'exposition aux surfaces et aux objets fréquemment touchés pourraient éventuellement faire augmenter le risque de contamination.</p>	<p>Importance moyenne</p>

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients

<p>Santé et sécurité au travail – y compris l'utilisation d'équipement de protection individuelle (EPI)</p> <p>Ces directives ne s'appliquent pas à un environnement à haut risque comme un établissement de soins de santé.</p>	<p>Les employés ont-ils accès à des services de santé et de sécurité au travail sur place? Comment gérera-t-on la présence de personnes symptomatiques sur le lieu de travail ou dans l'entreprise? Comment les contacts seront-ils gérés?</p>	<p>Bien que le dépistage ne permette pas de relever tous les cas de COVID-19 dans un lieu de travail ou une entreprise, les professionnels de la santé et de la sécurité au travail peuvent être en mesure de reconnaître et d'isoler rapidement les personnes symptomatiques.</p>	<p>Importance moyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir l'isolement rapide de tout employé symptomatique. • Prévoir un lieu où pourront être isolés les employés et les clients qui tomberaient malades sur le lieu de travail. • Veiller à ce que les professionnels de la santé qui travaillent sur place respectent les mesures appropriées liées à l'équipement de protection individuelle et à la prévention et au contrôle des infections, conformément à la procédure habituelle.
--	--	--	---------------------------	--

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients

	Le bureau de la santé et de la sécurité au travail a-t-il évalué les risques associés aux contacts directs entre les employés et le public?	Les employés qui ont des contacts directs avec le public dans le cadre de leurs fonctions peuvent être exposés à un risque accru en raison de leur proximité avec des personnes dont l'état de santé est inconnu.	Importance élevée	<ul style="list-style-type: none"> • Les employés qui ont des contacts directs avec le public (à moins de 2 mètres), ou avec des objets manipulés par le public, ou avec des espaces utilisés par le public, doivent se laver les mains souvent et après chaque contact avec un membre du public.
	Le bureau de la santé et de la sécurité au travail a-t-il évalué les risques associés aux contacts directs entre les employés et les espaces utilisés par le public?	Les employés qui ont des contacts directs avec des espaces utilisés par le public dans le cadre de leurs fonctions peuvent être exposés à un risque accru en raison de leur proximité avec des objets qui pourraient être contaminés.	Importance élevée	<ul style="list-style-type: none"> • Il convient d'utiliser des outils et des technologies permettant de réduire au minimum les contacts avec le public, par exemple en demandant aux clients de scanner et d'emballer leurs propres achats lorsque cela est possible. • Il est possible d'envisager l'installation de barrières, comme des écrans en plexiglas, pour protéger les employés qui ne peuvent pas se

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients

- tenir à moins de 2 mètres du public.
- Les travailleurs qui sont exposés à des personnes présentant des symptômes respiratoires, comme de la toux et des éternuements, peuvent utiliser une protection faciale et oculaire si la nature de leur travail le justifie. Le port de gants est recommandé uniquement lorsque les travailleurs sont en contact direct avec une personne malade ou avec un objet ou un environnement contaminé. L'EPI doit être utilisé correctement; une formation sur son utilisation doit être fournie.
 - Rien ne prouve que le port d'un masque par des personnes en bonne santé ou asymptomatiques soit utile pour atténuer les

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients				
				<p>risques, c'est pourquoi il n'est pas recommandé. Il convient de rappeler aux employés de ne pas toucher leur visage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une mauvaise utilisation des gants et autres types d'EPI accroît le risque d'infection en raison d'une mauvaise manipulation de gants et d'équipement potentiellement contaminés. Si le personnel doit en porter parce qu'il risque d'entrer en contact avec du matériel contaminé, il doit les utiliser correctement: <u>Prise en charge par la santé publique des cas de maladie à coronavirus (COVID-19) et des contacts qui y sont associés.</u>
Déplacements	Les employés du lieu de travail ou de l'entreprise	On recommande actuellement aux employés qui	Importance élevée	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller activement les <u>conseils de santé</u>

Population à risque : employés, entrepreneurs, clients			
	partent-ils souvent en déplacement au pays ou à l'étranger?	reviennent d'un voyage d'affaires à l'étranger de se mettre en auto-isolément volontaire afin de surveiller l'apparition de symptômes pendant les 14 jours suivant leur retour au Canada. Cette recommandation peut causer des absences si les employés ne peuvent pas travailler de chez eux, par contre. La nature évolutive de l'épidémie rend la planification des voyages imprévisible, et les voyages à l'étranger rehaussent le risque d'exposition, d'être mis en quarantaine à l'étranger ou d'entrer en contact avec une personne atteinte pendant le trajet en avion.	<p><u>aux voyageurs</u> et diffuser les recommandations sur les risques de voyage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annuler les voyages non essentiels à l'extérieur du Canada. • Peser le pour et le contre d'un voyage d'affaires en fonction des risques et des avantages, et envisager les solutions virtuelles à la participation aux réunions. • Se préparer aux absences et à l'assouplissement des modalités de travail (y compris le télétravail) si les employés qui rentrent de l'étranger ne peuvent pas revenir au travail selon les recommandations des ASP.

Notes de bas de page

- 1 Préparation du lieu de travail en cas de la COVID-19, 27 février 2020 (en anglais seulement) : <https://www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/getting-workplace-ready-for-covid-19.pdf>
 - 2 Mesures de santé publique non pharmaceutiques pour atténuer le risque et l'impact de la grippe épidémique et pandémique, 6 mars 2020 (en anglais seulement) : https://www.who.int/influenza/publications/public_health_measures/publication/en/
 - 3 Directives provisoires à l'intention des entreprises et des employeurs pour la planification et la réponse à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), février 2020 (en anglais seulement) : <https://www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/getting-workplace-ready-for-covid-19.pdf>
-

Date de modification :

2020-04-17